

Extension de la vidéo-surveillance à la Citadelle - Equipement de la salle de l'ancien Musée Agraire

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le bâtiment de l'ancien Musée Agraire, situé dans l'enceinte de la Citadelle à proximité du Front Saint-Etienne, va accueillir, de mai à fin août 2000, une exposition temporaire organisée par le Musée de la Résistance et de la Déportation, sur le thème «*Se taire est impossible*» (à l'occasion de l'année internationale de la Paix, dans le cadre du programme initié par Mission 2000 et l'UNESCO).

Cet espace pourrait à partir de cet événement, être à même d'accueillir des expositions temporaires sur le site. Dans cette perspective, il est proposé d'y faire installer une vidéo-surveillance.

Le coût de cette opération chiffrée à 50 000 F pourrait être financé ainsi :

Ville de Besançon (sur reversement contractuel SEM Citadelle)	25 000 F
DRAC Franche-Comté	25 000 F
Total	50 000 F

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition, à autoriser M. le Maire à solliciter la subvention de la DRAC et à ouvrir dès réception de l'arrêté attributif, au budget de l'exercice en cours par décisions modificatives les crédits nécessaires :

* en recettes à l'imputation 90.322/ 1321.00509 code service 52000

* en dépenses à l'imputation 90.322/ 2313.00509 code service 30900.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 1999.